

Portrait de la participation publique et des milieux de vie de
l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville
Septembre 2026

Table des matières

Introduction	1
Un cadre de participation publique pour Ahuntsic-Cartierville.....	1
À propos du portrait de l'arrondissement	1
Quelques informations utiles	2
La participation publique à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	4
Les mécanismes de participation prévus par les lois et règlements	4
Participation publique facultative	6
L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et ses milieux de vie	8
Milieu de vie Du Sault	10
Milieu de vie Saint-Paul.....	11
Milieu de vie du Domaine	12
Milieu de vie Youville	13
Milieu de vie Saint-Simon.....	14
Milieu de vie Saint-Benoît / Saint-André	15
Milieu de vie Bordeaux	16
Milieu de vie Cartierville	17

Introduction

Un cadre de participation publique pour Ahuntsic-Cartierville

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite se doter d'un cadre en matière de participation publique afin d'encadrer et d'améliorer ses pratiques actuelles. C'est dans cette optique qu'il s'est engagé dans une démarche avec l'Office de consultation publique de Montréal.

Pourquoi se doter d'un cadre de participation publique ?

Au cours des dernières années, les pratiques de participation publique ont connu une évolution importante au Québec et ailleurs. Les administrations publiques sont de plus en plus appelées à impliquer la population en amont des projets, à favoriser la transparence et à adapter leurs approches à une diversité de publics.

Par l'adoption d'un cadre de participation publique il est souhaité :

- d'améliorer la prévisibilité, la qualité et la cohérence des démarches participatives;
- de clarifier les rôles, principes et modalités de participation;
- de renforcer la confiance entre l'administration et la population.

La Ville de Montréal dispose déjà [d'une Politique de consultation et de participation publique](#) qui énonce les grands principes guidant l'action municipale.

L'arrondissement souhaite compléter cette démarche en se dotant d'un cadre adapté à sa réalité locale, afin de mieux orienter ses pratiques et ses interventions.

À propos du portrait de l'arrondissement

Participer à la vie démocratique d'un arrondissement peut prendre plusieurs formes : assister à une consultation publique, prendre la parole lors d'une séance du conseil, répondre à un questionnaire ou encore contribuer à la réflexion sur un projet qui touche son milieu de vie.

Ce document propose un portrait des pratiques de participation publique à Ahuntsic-Cartierville, ainsi qu'un aperçu des principales caractéristiques de son territoire et de sa population. Il présente d'abord les mécanismes de participation prévus par les lois et règlements, puis les démarches participatives que l'arrondissement choisit de mettre en œuvre afin de consulter la population au-delà de ses obligations.

Le document offre également un regard sur les différents milieux de vie qui composent l'arrondissement. Présentées sous forme de fiches, ces sections mettent en lumière certaines caractéristiques sociodémographiques qui contribuent à façonner leur identité et leurs réalités.

Ce portrait vise à fournir des repères pour mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les activités de participation publique. Il ne constitue toutefois pas un inventaire exhaustif de l'ensemble des démarches réalisées sur le territoire.

Quelques informations utiles

Quelle est la différence entre la participation citoyenne et la participation publique ? ¹

La participation citoyenne est un concept large qui désigne les différentes façons dont une personne peut contribuer à la vie démocratique et collective de sa communauté.

Elle comprend notamment :

- la participation électorale, comme voter ou se porter candidat(e) à une élection;
- la participation sociale, comme faire du bénévolat, s'impliquer dans un organisme ou participer à une activité communautaire;
- la participation publique, qui consiste à prendre part aux réflexions et aux décisions concernant des projets, des politiques ou des enjeux d'intérêt collectif.

Quelle est la différence entre la participation publique et la consultation publique ?

Les deux expressions sont souvent utilisées comme des synonymes, mais elles ne désignent pas la même chose.

La **participation publique** regroupe l'ensemble des façons dont la population peut être associée à une démarche ou à une décision.

Selon les objectifs poursuivis, le niveau d'implication des participant(e)s peut varier.

La **consultation publique** correspond plus spécifiquement à l'un de ces niveaux d'implication. Elle vise à recueillir les opinions, les préoccupations et les idées de la population afin d'éclairer une décision (voir le niveau « s'exprimer » de l'échelle présentée à la page suivante).

Assemblée publique, questionnaire, atelier, kiosque : quelle différence ?

Les termes assemblée publique, séance publique, rencontre publique, questionnaire, atelier de discussion ou kiosque d'information désignent des modes de participation. Il s'agit des moyens utilisés pour échanger avec la population.

Un même mode de participation peut servir différents objectifs. Par exemple, un questionnaire peut être utilisé pour informer la population, recueillir son opinion ou encore l'impliquer dans la conception d'un projet.

Le choix du mode de participation dépend donc du contexte, des objectifs poursuivis et du niveau d'implication souhaité. L'échelle de la participation publique et de l'engagement citoyen² à la page suivante illustre les différents niveaux d'implication du public dans une démarche participative.

¹ Institut du Nouveau monde, « Dictionnaire de la participation », <https://inm.qc.ca/dictionnaire-de-la-participation/>. Consulté en ligne 2 septembre 2026

² Ville de Montréal, « L'échelle de la participation publique : mieux comprendre l'engagement citoyen », <https://montreal.ca/articles/lechelle-de-la-participation-publique-mieux-comprendre-lengagement-citoyen-14741>. Consulté en ligne 2 septembre 2026

Échelle de la participation publique et de l'engagement citoyen



La participation publique à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Les mécanismes de participation prévus par les lois et règlements

Les consultations publiques en urbanisme

En matière d'urbanisme, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévoit plusieurs mécanismes de participation. Certaines décisions doivent faire l'objet d'une [consultation publique](#) afin de permettre aux citoyen(ne)s de s'informer, de poser des questions et d'exprimer leur opinion avant qu'une décision soit prise par les élu(e)s. Cette obligation s'applique notamment aux modifications des règlements d'urbanisme ainsi qu'aux demandes d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Qu'est-ce qu'un PPCMOI ?

Le PPCMOI est un outil qui permet d'évaluer un projet ne respectant pas entièrement certaines dispositions de la réglementation en vigueur. Il offre la possibilité d'analyser un projet dans son ensemble, selon ses caractéristiques particulières et son intégration au milieu. Comme ces projets peuvent avoir des impacts importants sur le voisinage ou le secteur concerné, ils sont soumis à un processus de consultation publique permettant aux citoyens de prendre connaissance du projet et de formuler leurs observations.

Depuis 2024, la LAU permet à la Ville d'autoriser certains projets d'habitation qui dérogent à la réglementation d'urbanisme en vigueur afin de favoriser la réalisation de logements.

Avant qu'une décision soit prise, une consultation publique doit être tenue pour présenter le projet et recueillir les commentaires de la population. Contrairement à certaines modifications réglementaires, ce processus ne comporte pas de procédure d'approbation référendaire.

Comment se déroule la consultation ?

Pour les modifications aux règlements d'urbanisme et les PPCMOI, le processus suit généralement les étapes suivantes :

- Publication d'un avis public sur le site web de l'arrondissement annonçant la consultation;
- Affichage sur le site du projet, indiquant son objet, les informations pertinentes sur la consultation à venir et le lien web vers les détails du projet.
- Mise à disposition des documents et renseignements relatifs au projet;
- Tenue d'une assemblée publique de consultation;
- Présentation du projet et période de questions;
- Possibilité pour les citoyen(ne)s de faire connaître leurs commentaires et préoccupations;
- Analyse du dossier par les instances concernées avant la décision du conseil.

L'objectif est de permettre à la population de comprendre le projet et de s'exprimer avant qu'une décision soit rendue. Depuis dix ans, l'arrondissement a tenu plus de 170 consultations publiques obligatoires.

Des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) permettent également au conseil d'arrondissement de tenir une consultation publique sur certains projets assujettis à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le PIIA est un outil qui permet d'évaluer la qualité de l'intégration d'un projet dans son milieu, notamment sur les plans architectural et paysager. À ce jour, cette option n'a pas été retenue par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

L'approbation référendaire

Certaines modifications aux règlements d'urbanisme et certaines dispositions de PPCMOI peuvent être assujetties à une [procédure d'approbation référendaire](#). Les personnes habiles à voter du secteur concerné peuvent alors demander l'ouverture d'un registre. Si le nombre requis de signatures est obtenu, la Ville doit soumettre la disposition visée à un référendum ou y renoncer. Ce mécanisme permet aux citoyen(ne)s concernés de se prononcer sur certains changements réglementaires touchant leur milieu de vie. Ahuntsic-Cartierville n'a connu qu'un seul référendum au cours des dix dernières années. Tenu en 2016, il portait sur l'autorisation de l'usage d'un bâtiment à des fins de lieu de culte. L'autorisation, initialement accordée par l'arrondissement, a finalement été rejetée par les électeur(trice)s.

Le rôle du comité consultatif d'urbanisme

Le [comité consultatif d'urbanisme \(CCU\)](#) est composé de cinq citoyen(ne)s ou commerçant(e)s et de deux membres du conseil d'arrondissement pour un mandat renouvelable de deux ans. Il analyse certaines demandes en urbanisme et formule des recommandations aux élu(e)s avant qu'une décision soit prise.

À Ahuntsic-Cartierville, le CCU agit également comme [comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition](#). Il étudie les demandes de démolition d'immeubles et siège en séance publique, permettant aux citoyen(ne)s de suivre les travaux et de faire valoir leurs préoccupations.

Les séances du conseil d'arrondissement

Les séances du [conseil d'arrondissement](#) constituent une instance formelle de participation publique prévue par la Loi sur les cités et villes. Elles permettent aux citoyen(ne)s d'assister aux échanges du conseil et de s'adresser directement aux élu(e)s pendant la période de questions.

Cette période offre à la population l'occasion de poser des questions, de formuler des commentaires ou de soulever des préoccupations concernant les responsabilités de l'arrondissement et les décisions prises par ses représentant(e)s.

Le droit d'initiative

Le [droit d'initiative](#) permet aux Montréalais(es) de demander la tenue d'une consultation publique sur un sujet relevant des compétences municipales. Lorsqu'une demande respecte les critères établis, la Ville peut mettre en place une démarche de consultation afin de recueillir les points de vue de la population et d'éclairer la prise de décision.

Participation publique facultative

La participation publique facultative relève d'un choix de l'administration visant à consulter la population au-delà des obligations prévues par les lois et règlements. L'arrondissement peut avoir recours à de telles démarches pour plusieurs raisons : mieux comprendre les besoins et les préoccupations de la population, recueillir l'expertise d'usage des personnes qui vivent, travaillent ou fréquentent un secteur, alimenter la réflexion sur des projets ou des politiques, ou encore évaluer différentes options avant la prise de décision.

Contrairement aux mécanismes de participation prévus par le cadre réglementaire, ces démarches sont mises en œuvre à la discrétion de l'administration. À l'heure actuelle, l'arrondissement ne dispose pas d'orientations ou de critères formels définissant les situations dans lesquelles une démarche participative facultative doit être réalisée ou, à l'inverse, les circonstances où une telle démarche n'est pas jugée nécessaire.

Recensement de ces démarches à Ahuntsic-Cartierville

Afin de brosser un portrait des pratiques participatives de l'arrondissement, les démarches de participation publique facultative réalisées entre 2016 et 2026 ont été recensées. Plus d'une centaine de démarches ont été identifiées. Elles visaient à informer la population, recueillir des commentaires, documenter les usages et alimenter la conception ou l'évolution de projets et de politiques municipales.

Les démarches recensées concernent principalement l'aménagement des parcs et espaces publics, mais également la mobilité, la culture, la sécurité publique, le développement durable, les bâtiments municipaux et l'urbanisme.

Elles ont pris différentes formes, notamment des assemblées publiques, des ateliers de consultation, des portes ouvertes, des questionnaires, des marches exploratoires³, des kiosques terrain et de comités consultatifs.

Évolution des pratiques

Au cours de la période observée, les méthodes utilisées se sont diversifiées. Alors que les premières démarches reposaient principalement sur des assemblées publiques et des séances d'information, plusieurs projets plus récents ont combiné différents moyens de participation.

Selon les projets et les publics visés, les démarches ont notamment intégré :

- des questionnaires en ligne;
- des ateliers de consultation;
- des kiosques dans les parcs et lieux publics;
- des marches exploratoires;
- des rencontres avec des groupes ciblés;
- des activités réalisées dans les écoles ou auprès de la jeunesse.

³ Visite à pied d'un lieu en groupe permettant d'observer, de relever ce qui fonctionne bien ou moins bien et de partager ses impressions.

La combinaison de plusieurs méthodes au sein d'une même démarche est devenue plus fréquente au fil du temps, notamment pour les projets d'aménagement de parcs et d'espaces publics. Cette combinaison se fait également en alliant plus fréquemment les méthodes de participation en personne et en ligne pour un même projet.

Des démarches réparties dans l'ensemble des milieux de vie

Les projets réalisés au cours des 10 dernières années montrent une répartition des démarches dans l'ensemble des milieux de vie de l'arrondissement.

Plusieurs consultations ont porté sur des projets de parcs et d'espaces publics de proximité, notamment dans les milieux de vie Du Sault, Saint-Paul, Saint-Simon, Bordeaux, Cartierville, Saint-Benoît / Saint-André et Du Domaine. D'autres démarches ont porté sur des enjeux particuliers à certains secteurs, tels que les aménagements de rues dans le milieu de vie Du Sault (ex. [Gouin Est](#), [Prieur](#)) les enjeux liés à la crue des eaux à Cartierville ou encore les réflexions entourant [le secteur Chabanel](#) dans le milieu de vie Saint-Simon.

Certaines démarches ont également concerné l'ensemble du territoire de l'arrondissement. C'est notamment le cas des consultations liées aux plans sectoriels (ex : [Plan local de déplacements](#), [Plan directeur des parcs et espaces verts](#)) ainsi qu'aux différentes éditions du [budget participatif](#).

Rétroaction et suivi des projets

Plusieurs démarches recensées comportaient plus d'une étape de participation. Au-delà de la consultation initiale, certains projets ont fait l'objet d'activités de rétroaction, de présentations des scénarios d'aménagement retenus ou de rencontre d'information sur l'avancement des travaux.

Cette approche est particulièrement présente dans les projets d'aménagement de parcs et d'espaces publics, où la population a parfois été sollicitée à différentes étapes d'un même projet, de l'identification des enjeux jusqu'à la réalisation des aménagements.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et ses milieux de vie

Ahuntsic-Cartierville, avec ses 135 000 résident(e)s, est le 5^e arrondissement le plus peuplé de la Ville de Montréal. S'étirant sur 15 km de long d'est en ouest, son territoire est constitué de plusieurs milieux de vie qui comportent chacun leurs particularités.

Cette section du document vise à présenter les milieux de vie et les éléments qui les distinguent.

L'ensemble des statistiques sur les milieux de vie est disponible en ligne à [ce lien](#). Ces statistiques sont complémentaires à l'[Indice d'équité des milieux de vie](#), aux [portraits d'arrondissement](#) thématiques, produits par la Ville ainsi qu'au [Portrait de l'évolution de la pauvreté sur le territoire de l'arrondissement](#), produit en collaboration avec Centraide. Toutes ces sources nous aident à mieux comprendre les dynamiques démographiques qui façonnent notre communauté.

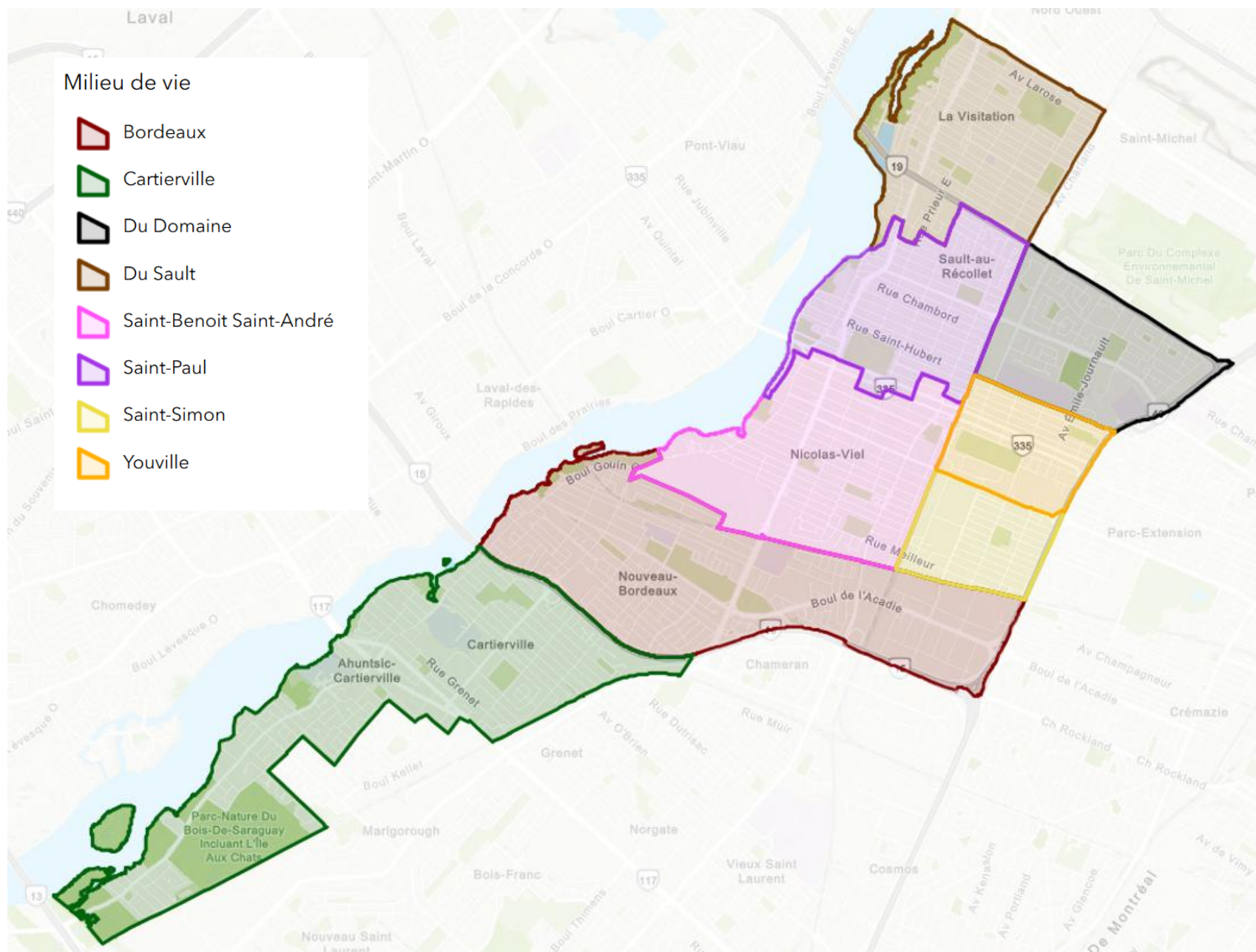
À propos de la méthodologie

Les milieux de vie s'inscrivent dans une logique de vie de quartier et s'inspirent des axes routiers et autres barrières physiques ainsi que des territoires des écoles primaires du Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM).

Les données utilisées pour ces descriptions sociodémographiques proviennent de commandes personnalisées du recensement 2021 de Statistique Canada. Elles ont été fournies à l'arrondissement par la Division intelligence d'affaires sociales et optimisation (DIASO) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), en format Excel, à l'échelle des aires de diffusion.

Ce document n'a pas fait l'objet d'une révision scientifique.

Carte des milieux de vie d'Ahuntsic-Cartierville



Milieu de vie Du Sault

D'est en ouest, le milieu de vie Du Sault s'étend de la rue J.-J.-Gagnier à la rue Francis (au nord de la rue Fleury Est) et de la rue J.-J. Gagnier à l'avenue Papineau (au sud de la rue Fleury Est). La limite sud est la rue de Port-Royal, et le milieu couvre tous les lieux de résidence jusqu'à la rivière des Prairies. Il regroupe 20 058 personnes, soit 14,8 % de la population d'Ahuntsic-Cartierville.



Par rapport à l'ensemble de l'arrondissement, la **population de Du Sault se distingue par :**

- une forte majorité de locataires (70,5 %);
- un nombre élevé de personnes âgées de 65 ans et plus (20,7 %).

C'est le milieu de vie où on trouve la plus grande proportion :

- de personnes vivant seules (47,3 % des ménages sont composés d'une seule personne);
- de familles monoparentales (24,4 %).

Milieu de vie Saint-Paul

Le milieu de vie Saint-Paul couvre le secteur résidentiel entre la rivière des Prairies et la voie ferrée (rue de Port-Royal). D'est en ouest, il s'étend de l'avenue Papineau à la rue Lajeunesse (au sud de la rue Fleury Est) et de la rue Francis à la rue Lajeunesse (au nord de la rue Fleury Est). Il regroupe 16 666 personnes, soit 12 % de la population d'Ahuntsic-Cartierville.



Par rapport à l'ensemble de l'arrondissement, le **milieu de vie Saint-Paul se distingue par** :

- une forte proportion de personnes vivant seules (45,2 % des ménages sont composés d'une seule personne);
- une population fortement scolarisée (seulement 7 % de la population est sans diplôme alors que 51 % a un diplôme universitaire);
- un revenu médian parmi les plus élevés de l'arrondissement;
- une faible proportion de minorités visibles (27 %).

C'est le milieu de vie où on trouve :

- la plus faible proportion de personnes sans connaissance des langues officielles (1 %, soit 180 personnes).

Milieu de vie du Domaine

Le milieu de vie du Domaine est ceinturé par Papineau, de Louvain Est, Saint-Hubert et Crémazie Est. Il regroupe 10 801 personnes, soit 8 % de la population d'Ahuntsic-Cartierville.



Par rapport à l'ensemble de l'arrondissement, **le milieu de vie Du Domaine se distingue par :**

- une population fortement scolarisée (seulement 6 % de la population est sans diplôme alors que 51 % a un diplôme universitaire);

C'est le milieu de vie où on trouve :

- le revenu médian le plus élevé de l'arrondissement;
- la plus faible proportion de personnes vivant sous le seuil de faible revenu (5,5 %);
- le plus petit nombre de personnes sans connaissance des langues officielles (125 personnes, soit 1,2 % de la population du milieu de vie);
- la plus faible proportion de minorités visibles (26 %);
- la plus faible densité de population (6 833 personnes / km²);
- la plus faible proportion de ménages locataires (51,6 %);
- la plus faible proportion d'enfants de 14 ans et moins (13,8 %) et la plus grande proportion d'ainé(e)s de 65 ans et plus (25,7 %).

Milieu de vie Youville

Le milieu de vie Youville est ceinturé par Crémazie Est, Saint-Hubert, de Port-Royal Est et Saint-Laurent. Il regroupe 7 756 personnes, soit 6 % de la population d'Ahuntsic-Cartierville.



Par rapport à l'ensemble de l'arrondissement, **le milieu de vie Youville se distingue par :**

- une population scolarisée (seulement 7 % de la population est sans diplôme);
- une faible proportion de personnes vivant sous le seuil de faible revenu (7,8 %);
- une faible proportion de minorités visibles (27 %);
- une forte proportion de jeunes de 15 à 24 ans (11,3 %, soit 880 personnes).

C'est le milieu de vie où on trouve :

- la plus petite proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (14,9 %, soit 1 155 personnes);
- la plus petite proportion de grands ménages (3 % de ménages de 5 personnes ou plus);
- la plus forte proportion de ménages locataires (70,5 %).

Milieu de vie Saint-Simon

Le milieu de vie Saint-Simon est ceinturé par Crémazie Ouest, Saint-Laurent, la voie ferrée et l'autoroute 15. Il regroupe 6 463 personnes, soit 5 % de la population d'Ahuntsic-Cartierville.



Par rapport à l'ensemble de l'arrondissement, **le milieu de vie Saint-Simon se distingue par :**

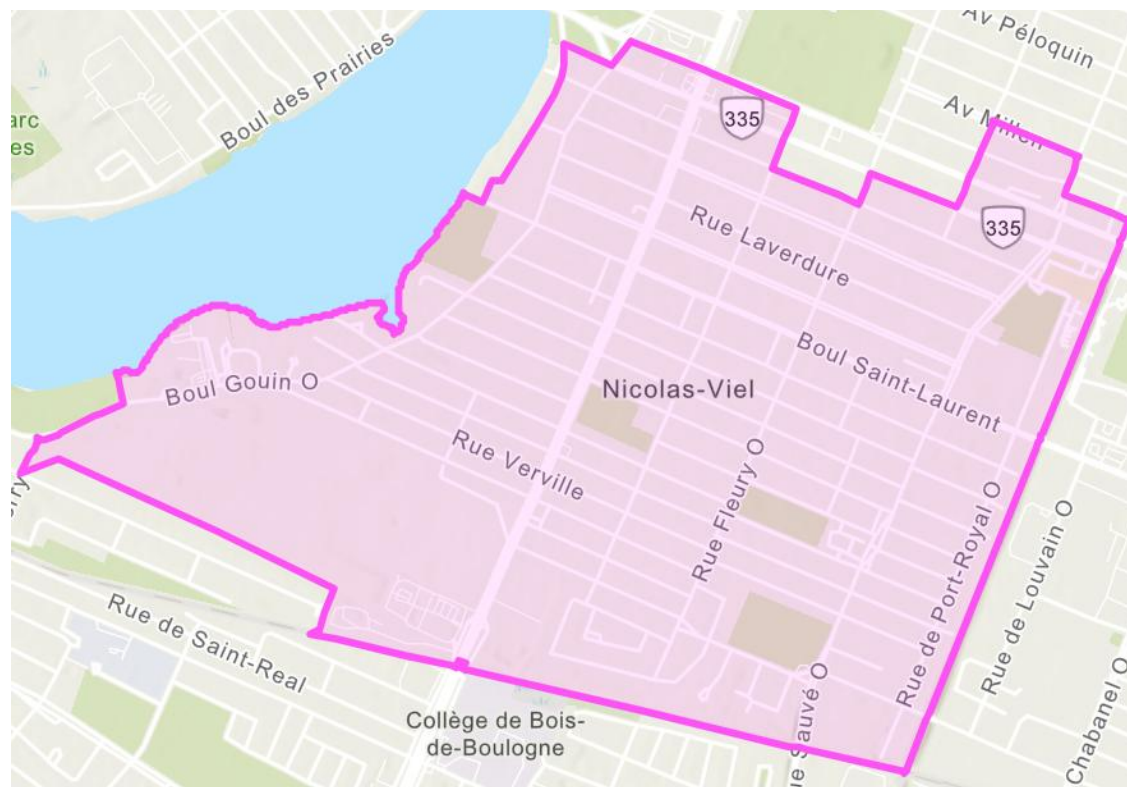
- une forte proportion de familles monoparentales (22,3 %);
- peu de ménages composés d'une seule personne (37,3 %);
- un nombre relatif important de grands ménages (6,4 %).

C'est le milieu de vie où on trouve :

- la proportion la plus importante de personnes ne connaissant ni le français ni l'anglais (5,7 %, soit 370 personnes);
- la proportion la plus élevée de personnes vivant sous le seuil de faible revenu (12,2 %);
- le taux de chômage le plus élevé (13,2 %);
- le plus faible niveau de scolarisation;
- la population 0 à 24 ans la plus importante, proportionnellement à sa population totale (28,7 %, soit 1854 jeunes).

Milieu de vie Saint-Benoît / Saint-André

D'est en ouest, ce milieu de vie se situe entre la rue Lajeunesse et la voie ferrée. Du nord au sud, il s'étend de la rivière des Prairies à la voie ferrée. Il regroupe 18 804 personnes, soit 14 % de la population d'Ahuntsic-Cartierville.



Par rapport à l'ensemble de l'arrondissement, le milieu de vie **Saint-Benoît / Saint-André se distingue par :**

- une population fortement scolarisée (seulement 7 % de la population est sans diplôme alors que 56 % a un diplôme universitaire);
- une faible densité (7655 personnes / km²);
- une petite proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (15,2 %, soit 2 850 personnes);
- une forte proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans (57,5 %, soit 10820 personnes).

C'est le milieu de vie où on trouve :

- le moins de familles monoparentales (18,1 %).

Particularité

St-Benoît, au sud-ouest du milieu de vie, est une zone vulnérable et prioritaire selon l'Indice d'équité des milieux de vie où résident :

3 323 personnes, dont

- 1 490 immigrants (415 immigrants récents (2016-2021)),
- 685 jeunes 0-14 ans,
- 375 personnes de 65 ans et plus,
- 140 personnes ne connaissant ni le français ni l'anglais,
- 9,7 % vivant sous le seuil de faible revenu.

Milieu de vie Bordeaux

Le milieu de vie de Bordeaux est ceinturé à l'ouest par l'autoroute 15, au sud par l'autoroute 40, à l'est par la voie ferrée et au nord par la rivière des Prairies. Il regroupe 30 171 personnes, soit 22 % de la population d'Ahuntsic-Cartierville.



Particularité

Au sud de Bordeaux se situe une zone vulnérable et prioritaire selon l'Indice d'équité des milieux de vie où résident :

10 920 personnes, dont

- 6 550 immigrants (1 935 immigrants récents (2016-2021)),
- 1 925 jeunes 0-14 ans,
- 1 750 personnes de 65 ans et plus,
- 540 personnes ne connaissant ni le français ni l'anglais,
- 11,7 % vivant sous le seuil de faible revenu.

Par rapport à l'ensemble de l'arrondissement, **le milieu de vie de Bordeaux se distingue par :**

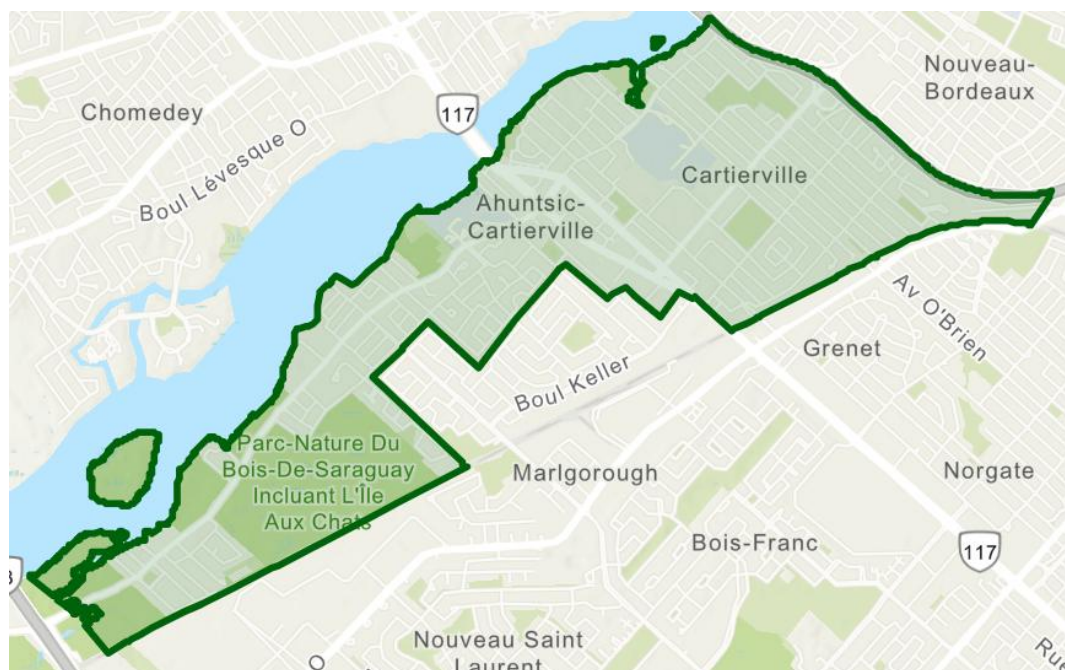
- une forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (20,8 %);
- une proportion importante de ménages propriétaires (43,8 %);
- un revenu médian parmi les plus faibles de l'arrondissement;
- une population immigrante supérieure à la population non immigrante.

C'est le milieu de vie où on trouve :

- la population en plus grand nombre (30 171 personnes, soit 22 % de la population de l'arrondissement);
- le plus grand nombre d'immigrants (16 060 personnes, soit 55 % de la population du milieu de vie);
- la plus forte densité de population (13 131 personnes / km²);
- le nombre le plus important de personnes ne connaissant ni le français ni l'anglais (1 335 personnes).

Milieu de vie Cartierville

Le milieu de vie Cartierville inclut l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville situé à l'ouest de l'autoroute 15. Il regroupe 24 617 personnes, soit 18 % de la population d'Ahuntsic-Cartierville.



Particularité

Le secteur Laurentien-Grenet, au cœur de Cartierville, est une zone vulnérable et prioritaire selon l'Indice d'équité des milieux de vie où résident :

8 619 personnes, dont

- 4 685 immigrants (1 315 immigrants récents (2016-2021)),
- 2 015 jeunes 0-14 ans,
- 720 personnes de 65 ans et plus,
- 365 personnes ne connaissant ni le français ni l'anglais,
- 18 % vivant sous le seuil de faible revenu.

Par rapport à l'ensemble de l'arrondissement, **le milieu de vie de Cartierville se distingue par :**

- une population importante (24 616 personnes, soit 18 % de la population de l'arrondissement);
- un petit nombre de familles monoparentales (19,9 %);
- un nombre élevé de personnes vivant sous le seuil de faible revenu (11 %);
- une forte densité de population (deuxième milieu de vie le plus dense, après Bordeaux) ;
- une population immigrante supérieure à la population non immigrante ;
- un nombre important de personnes ne connaissant ni le français ni l'anglais (795 personnes).

C'est le milieu de vie où on trouve :

- la plus grande proportion de personnes âgées de 14 ans et moins (20,4 %);
- la plus forte proportion de grands ménages (9,6 %);
- la plus faible proportion de personnes vivant seules (36,7 %);
- la plus forte proportion de ménages ayant des besoins impérieux⁴ en matière de logement (12,3 %).

4. Un ménage est considéré en situation de besoins impérieux en matière de logement lorsqu'il habite un logement inadéquat (trop petit, nécessitant des réparations majeures ou trop coûteux) et qu'il ne peut pas se reloger dans un logement adéquat de sa collectivité sans y consacrer au moins 30 % de son revenu avant impôt.